

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260210-lmc149380-AR-1-1
Date de télétransmission :	10 février 2026
Date de réception :	10 février 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	10 février 2026



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DRIT SDP/2026/0065 portant nomination d'un agent de sûreté portuaire et de ses suppléants

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Confidentiel sûreté

Vu le Code des transports et notamment son article R.5332-25 ;

Considérant la mobilité interne de Monsieur Hervé ROMAGNAN, en date du 1^{er} janvier 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Olivier GENIN, surveillant de port assermenté, est nommé agent de sûreté portuaire des ports départementaux des Alpes-Maritimes à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de cinq ans renouvelable.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} janvier 2026, sont nommés agents de sûreté portuaire suppléants :

- Franck JEREZ, commandant des ports assermenté,
- Sébastien MONCOURANT, surveillant de port assermenté,
- Maxime BAVARO, surveillant de port assermenté,
- Marc COUNIL, agent portuaire en cours d'assermentation.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au bulletin des actes administratifs.

Nice, le 10 février 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint pour les services
techniques

Marc JAVAL